

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

du 10 mars 2015

● Présents :

Enseignants : M. SIMI (Directeur), Mme CHASSAGNE, Mme VAN LEDE, Mme LATAPY, Mme LOBRE, Mme DROUET, M. NONIER, Mme GENIN, Mme ESCARMENT, M. MONDON (enseignant RASED).

Mairie : M. D'AMECOURT (Maire), M. CLAVERIE (Responsable du Pôle Éducation à la mairie), Mme COMBEFREYROUX (adjoite chargée des affaires scolaires).

Parents d'élèves : Mme DUBERGA (suppléante), Mme FAUBET (titulaire), Mme BAZZANI-LENDORMI (titulaire), Mme MARCANDELLA (suppléante), Mme RENAUX (titulaire), Mme CHAMBERY (suppléante), Mme LOGET (suppléante), Mme DALLA SANTA (suppléante), M. GUILHEM (suppléant).

● Absents excusés :

Mme GABARROCHE (IEN), Mme BERTHOMIEU (parent d'élève), Mme MIRAMBET Christelle (parent d'élève titulaire), Mme MIRAMBET Fabienne (parent d'élève titulaire), Mme BAZZANI (DDEN), Mme LOUIS (psychologue scolaire), M. POUBEAU (Secrétaire Général Mairie de Sauveterre), M. JONET (parent d'élève suppléant), Mme BERTETTI (parent d'élève titulaire), Mme MARCHEWKA (enseignante, en formation).

Aucune remarque n'étant faite sur le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 13 novembre 2014, celui-ci est adopté.

1) Point sur les effectifs

Les effectifs ont augmenté depuis novembre, l'école comptant maintenant 177 élèves :

- 31 CP – 43 CE1 – 33 CE2 – 42 CM1 – 15 CM2 – 13 CLIS.

Les prévisions pour la rentrée 2015 : 4 départs prévus de la CLIS, ce qui la baisse à 9, mais cette classe est généralement assez vite complétée (à 12 élèves).

34 CP sont attendus et donc 31 CE1 – 43 CE2 – 33 CM1 – 42 CM2 soit 183 élèves hors CLIS et 195 élèves en tout, à pondérer en fonction des départs et des arrivées d'ici septembre (soit une moyenne de 26,14 élèves par classe hors CLIS).

Au niveau du mobilier, ce sera donc un peu juste.

M. le maire nous informe que le budget a été voté en mairie. Le mobilier sera renouvelé et même un peu plus, en fonction des besoins.

2) Bilan des absences non remplacées

La grippe ayant été sévère cette année, nous avons eu 24 demi-journées d'absence non remplacées sur l'école.

Démarche pour être remplacé : l'enseignant absent appelle le secrétariat de l'Inspection à LA REOLE et laisse un message sur le répondeur s'il n'a pas la secrétaire en direct. Il appelle également l'école (même démarche). Cela nous permet de prendre les premières dispositions d'accueil des élèves.

En fonction du nombre de remplaçants disponibles, ceux-ci sont affectés selon un ordre de priorité : les écoles à une classe d'abord, puis à deux classes... En gros, des écoles les plus petites aux plus grandes.

Mais d'autres paramètres entrent également en jeu.

Où vont les élèves ? : nous les répartissons dans les autres classes en essayant de leur réserver le meilleur accueil qualitatif possible.

Nous informons autant que faire se peut les parents, ce qui est un juste retour des choses dans la mesure où le règlement intérieur de l'école leur demande de nous signaler les absences de leurs enfants.

A noter : la circonscription est très rurale et il y a de nombreuses petites écoles... qui sont donc prioritaires. Un remplaçant nommé dans une grande école peut être amené à changer de remplacement dans la journée.

3) Travaux

. L'armoire informatique : elle a été transférée à l'endroit où on l'avait demandé pendant les vacances.

. Société BIS INFORMATIQUE : nous devons rencontrer le représentant car il manque toujours des chargeurs et il faut définir le bon rangement des appareils dans cette armoire.

. Les vidéoprojecteurs mobiles : nous travaillons sur un projet d'usage dans le but de pouvoir équiper chaque classe d'un vidéoprojecteur interactif.

. Les connexions fonctionnent enfin dans les classes du bâtiment ancien (où ça ne fonctionnait plus du tout). Prévoir rapidement le remplacement de la prise qui est hors service dans la classe de Mme DROUET.

. Le réseau de chauffage a été modifié pendant ces vacances scolaires.

Tout a été changé pour un montant de 12.000 €. Dans le bâtiment ancien, les radiateurs vont être purgés.

4) TAP : bilan et perspectives – changement d'horaire

Lors du dernier Conseil d'École, nous avons dressé un certain nombre de constats sur lesquels, si nous en avons la possibilité, il faudrait travailler pour améliorer ce qui peut l'être.

Résumé de M. SIMI : au niveau du Conseil des Maîtres, nous avons recalé le calendrier des APC sur celui des TAP.

D'autre part, il y a eu des rencontres entre Mme COMBEFREYROUX et des délégués de parents, auxquelles nous n'avons pas participé, ne maîtrisant pas tous les paramètres externes à l'école.

En tout état de cause, si modification il y a, elle doit être transmise à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale avant le 31 mars.

La problématique est la suivante : soit nous gardons les horaires actuels, soit nous les modifions.

Rappel : la réforme des rythmes scolaires a pour but, à la base, de réduire la journée de classe et de mieux répartir les horaires sur la semaine.

Constat :

- La journée est effectivement plus courte pour ceux qui rentrent chez eux directement après la classe.
- Elle est identique pour ceux qui vont à l'accueil périscolaire ou ont une autre activité en semaine
- Elle est plus longue pour ceux qui rentreraient chez eux et qui maintenant vont aux TAP.

D'où toujours des enfants énervés et excités et qui ont peut-être toujours des difficultés à se réveiller.

On peut donc se demander si, dans un avenir plus ou moins proche, des horaires de type 9H – 12H et 14H – 16H15 ou 8H45 – 11H45 et 13H45 – 16H, avec ouverture de l'accueil périscolaire à la sortie des classes et suppression des TAP (qui ont un coût certain), ne répondraient pas mieux à l'esprit premier de cette réforme.

M. le maire : un budget a été voté. Les dotations octroyées à la mairie sont à la baisse (- 300 000 €). Il faudra faire des économies.

Vote à main levée pour ou contre le changement d'horaire : 2 mairie – 1 rased – 8 enseignants en poste – 8 parents votants.

Contre : 0

Abstention : 0

La modification est votée à l'unanimité.

Conclusion : l'organisation sera donc changée.

PRESENTATION des PROPOSITIONS :

N° 1 : n'a pas l'aval du Conseil des Maîtres car nous souhaitons absolument différencier les horaires d'APC et de TAP.
N° 2 : la sortie à 16H45 nous paraît tardive et terminer la semaine sur une journée longue ne nous semble pas opportun.

N° 6 : est celle que nous avons proposée après examen des 2 premières.

A noter que nous avons placé les APC sur les 2 jours courts que nous souhaitons donc plutôt le mardi et le vendredi. Un 3^{ème} jour d'APC aura lieu durant une des journées longues à 11H45 pour toutes les APC car nous souhaitons un fonctionnement de 3 jours par semaine sur 4 périodes de 6 semaines. Le 3^{ème} jour serait sans doute le jeudi. Nous aurions donc 3 séances de 30 minutes, ce qui n'est peut-être pas idéal en élémentaire et préférerions plutôt de 11H45 à 12H15.

Les propositions n° 3 – 4 et 5 sont des variantes à la marge de la n° 6.

Un temps de pause sera forcément nécessaire entre la fin des classes et le début des TAP, du fait de l'absence de récréation l'après-midi. Ce temps sera inclus dans l'horaire des TAP.

Après une suspension de séance pour permettre aux parents de se concerter, ceux-ci font part de leurs réflexions :
. Ils ne sont pas forcément convaincus du bien-fondé du passage des TAP du jeudi au vendredi par rapport au projet initial.

. Y aura-t-il davantage d'inscrits le vendredi ? : complet le vendredi, ça ne change pas au niveau des enfants.

La variation se fait au niveau des activités (plus ou moins appréciées).

Le temps des TAP est moins intense que celui de l'école.

. Il est difficile de se lever le matin, et pourtant les enfants commencent 10 minutes plus tôt. Dans la plupart des propositions c'est vrai mais soit on commence plus tôt, soit on finit plus tard.

. Ça ne change rien quand on a des élèves au collège, ils doivent aussi se lever. Même cas avec les élèves de la maternelle.

. Au niveau des bus : pas de problème ; déjà fait l'année dernière.

. Aucune incidence sur l'école maternelle : on reste sur les horaires actuels.

RÉFLEXION MAIRIE :

. L'organisation ne change pas que ce soit le jeudi ou le vendredi. Le personnel est présent quelque soit le jour.

. Les modifications proposées par la mairie sont possibles.

. La commune restera sur la proposition n° 6.

VOTE :

. Proposition n° 2 2 voix pour

. Proposition n° 6 17 voix pour

Proposition n° 6 adoptée en Conseil d'Ecole à 19 H 12.

A faire valider par l'Inspection de l'Education Nationale.

5) Questions des parents

A – Est-il normal de punir les enfants de sport ? N'y-a-t'il pas d'autres solutions ?

Il arrive effectivement qu'une classe n'aille pas en Education Physique même si c'est inscrit à l'emploi du temps. Nous l'assumons. Il y a tout d'abord les circonstances météo.

Parfois aussi le comportement de certains enfants laisse entrevoir que le déplacement ne se fera pas en toute sécurité. On ne prend alors pas le risque de sortir, mais on essaie d'aménager une séance dans la cour si elle est disponible, car il arrive que deux classes aient le même créneau EPS, une dans la cour, l'autre à l'extérieur.

Dans le champ légal prévu des punitions, il n'y a que l'éviction momentanée du reste de la classe ou la privation partielle de récréation, mais toujours sous surveillance. Nous laissons alors l'enfant concerné à un(e) collègue, mais en EPS, comme le reste de la classe est à l'extérieur, l'aspect momentané de la punition se transforme en « pour la durée de toute la séance ». Cependant, cela est rarissime.

Dans tous les cas, le retour des enfants à la maison doit être « on a été punis de sport ».

Il faut ensuite se poser la question du temps qu'il reste réellement en classe pour l'apprentissage. Un syndicat l'avait évalué à 14H (sur 24). Même si on trouve cela exagéré, on arrive sur SAUVETERRE à 17H30. Donc, le temps perdu est réparti tout au long de la semaine et de l'année dans toutes les matières, sauf qu'en Education Physique, du fait qu'il y a déplacement, c'est la séance complète qui saute de temps en temps.

B – Les toilettes semblent être un lieu conflictuel. Serait-il possible de renforcer la surveillance, ce qui pourrait aussi réduire les incivilités ?

Durant les récréations, un enseignant est en surveillance sous le préau, avec mission d'assurer notamment une surveillance discrète et vigilante des toilettes, en maintenant les portes d'accès au local ouvertes... que certains enfants prennent un malin plaisir à refermer. Il est impossible de faire davantage sauf supprimer les portes et le chauffage.

C – Suite à la construction de la piscine, les enfants vont-ils pouvoir bénéficier de cette structure dans le cadre scolaire ?

Il y a 2 conditions obligatoires : la température de l'eau (27°)* et la présence d'un maître nageur sauveteur.

Dans le futur, l'eau sera réchauffée avec le groupe de chauffage de la salle polyvalente (projet à l'étude).

Pour M. le Maire, en ce qui concerne le maître nageur, il y aurait possibilité d'en embaucher un avant et après l'été.

Cette étude sera réalisée si les enseignants sont volontaires pour faire un cycle « Natation », ce qui est le cas.

**En fait, après vérification, pour les bassins extérieurs, c'était 25° dans la circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004. Mais celle-ci a été remplacée par la circulaire n° 2011-90 du 7 juillet 2011 dans laquelle les conditions de température ne sont plus mentionnées.*

D – Malgré les distributeurs de sacs et les balayages réguliers, les abords de l'école ne sont toujours pas propres. Comment y remédier ?

Si les chiens... et leurs propriétaires font un effort, les abords de l'école seront plus propres.

6) Quelques dates à retenir

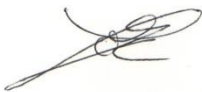
Rencontres musicales : le 2 juin, cinq classes participeront à des rencontres musicales avec les écoles de Frontenac et de Lestiac, dans le cadre d'un projet académique auquel nous nous sommes inscrits, et nous avons eu la chance que notre candidature soit retenue. Ces rencontres consisteront à présenter aux autres classes des chants choisis dans un répertoire commun, ainsi qu'une création sonore. Le thème des chants est « les quatre éléments, la nature ».

La kermesse de l'école aura lieu le vendredi 26 juin à la salle Bonard. Nous avons réservé la salle multisports (soit pour le repas, soit pour ménager un espace jeux clos pour les enfants... sous la responsabilité de leurs parents). Nous prendrons connaissance des appareils de sonorisation afin de prendre toutes les dispositions nécessaires en amont de la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Nous fixons le prochain Conseil d'Ecole au mardi 9 juin à 18H00.

La secrétaire de séance
LATAPY Sandrine



Le directeur
SIMI Jean-Michel

